



# *KRAUTERGERSCHEIM*

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGET PRIMITIF 2024**





# SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. L'état de la dette



## I) Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de différentes autorités publiques chaque fois que cela est possible ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le budget de notre collectivité.



## 1-Éléments de contexte

Le début d'année 2024 reste marqué par :

- une hausse générale des prix,
- la crise énergétique qui impacte le gaz et l'électricité.

A l'échelle locale, des travaux d'investissement sont prévus, mais aucun chantier de grande ampleur n'est envisagé.

## 2-Evolution de la population

La population légale du village telle que calculée par l'INSEE est en constante augmentation.

	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
Population totale	1741	1754	1770

Les autorisations d'urbanisme accordées l'année passée laissent penser que l'évolution se poursuivra à la hausse.

## 3-Effectifs de la collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les effectifs de la collectivité se répartissent ainsi :

- 4 agents relevant de la filière administrative soit 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et 3 adjoints administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (dont 1 agent contractuel),
- 4 agents relevant de la filière technique soit 1 agent de maîtrise principal, 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et 1 adjoint technique,
- 3 agents relevant de la filière sociale soit 3 ATSEM (dont 1 agent contractuel).

Sur l'effectif total, 9 agents sont titulaires et 2 agents sont non-titulaires.



## II) La section de fonctionnement

### 1- Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et des services publics obligatoires que la collectivité doit fournir à la population.

### 2- Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes :

- Les charges à caractère général (fonctionnement de l'ensemble des services communaux ; entretien des bâtiments, des voiries ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées),
- les charges de gestion courante (indemnités, versement des subventions, cotisations obligatoires),
- les charges financières (intérêts des emprunts),
- les charges de personnel.

**Les dépenses de fonctionnement totales représentent 1 817 872.00 € inscrits au BP 2024.**

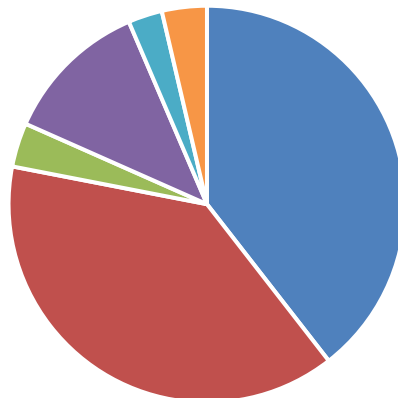
Dépenses	BP 2023	BP 2024	Evolution
Charges à caractère général	491 470.00 €	592 905.00 €	20,64 %
Charges de personnel et frais assimilés	457 750.00 €	579 200.00 €	26,53 %
Atténuations de produits	54 000.00 €	53 849.00 €	-00,28 %
Autres charges de gestion	129 320.00 €	178 955.00 €	38,38 %
Charges financières	50 000.00 €	41 720.00 €	-16,56 %



Charges spécifiques	1 000.00 €	55 000.00 €	5 400 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 183 540.00 €</b>	<b>1 501 629.00 €</b>	<b>26,88 %</b>
Virement à la section d'investissement	255 151.00 €	316 243.00 €	23,94 %
<b>Total budget dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 438 691.00 €</b>	<b>1 817 872.00 €</b>	<b>26,36 %</b>

Dépenses	Répartition en %	BP 2024
Charges à caractère général	39,48 %	592 905.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	38,57 %	579 200.00 €
Atténuations de produits	3,59 %	53 849.00 €
Autres charges de gestion	11,92 %	178 955.00 €
Charges financières	2,78 %	41 720.00 €
Charges spécifiques	3,66 %	55 000.00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>100 %</b>	<b>1 501 629.00 €</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2024



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Charges spécifiques



#### **a) Charges à caractères général – chapitre 011**

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de **592 905 €** pour l'année 2024 retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 239 535 €,
- Les services extérieurs pour 248 950 € (locations et charges immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...),
- Les autres services extérieurs pour 86 420 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication...),
- Les taxes foncières pour 18 000 €.

L'évolution du montant s'explique par les hausses de prix de l'énergie et des fournitures. Les prévisions au niveau de l'entretien (terrains, voirie, matériel) et des frais de nettoyage ont également été revues à la hausse.

#### **b) Charges de personnel et assimilés – chapitre 012**

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à **579 200 €** et augmente par rapport au budget 2023. Les prévisions de 2023 s'étaient avérées insuffisantes et une décision modificative avait dû être votée afin d'augmenter les crédits du chapitre de 34 200 € en décembre. La hausse des dépenses de charges de personnel tient donc compte de cette insuffisance mais aussi de la masse salariale qui est incompressible et de l'évolution de carrière des agents.

#### **c) Atténuations de produits – chapitre 014**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, est un prélèvement annoncé à 13 849 € pour 2024.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La participation pour 2024 est estimée à 40 000 €.

#### **d) Autres charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations dont celle au CCAS, la contribution au Service d'Incendie et de Secours... Ces charges sont budgétées à hauteur de **178 955 €** pour 2024, contre 129 320 au BP 2023.

La hausse s'explique par la contribution au Service d'Incendie et de Secours qui a considérablement augmenté et par le montant réévalué concernant la subvention au CCAS.



### e) Charges financières – chapitre 66

Ce chapitre correspond à la prévision pour l'exercice du paiement des intérêts des emprunts.

### f) Charges spécifiques – chapitre 67

Il s'agit d'ouverture de crédits en prévision de titres annulés sur exercices antérieurs à hauteur de 55 000 €. Cette prévision tient compte d'un potentiel remboursement d'aide.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 26,88 %. Malgré une volonté de rigueur budgétaire, la Commune doit faire face notamment à des travaux d'entretien de voirie et à l'évolution général des prix, dont celle des énergies.

## 3-Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la populations (location de salles, concessions de cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

**Les recettes totales de fonctionnement représentent 1 817 872.00 € inscrits au BP 2024.**

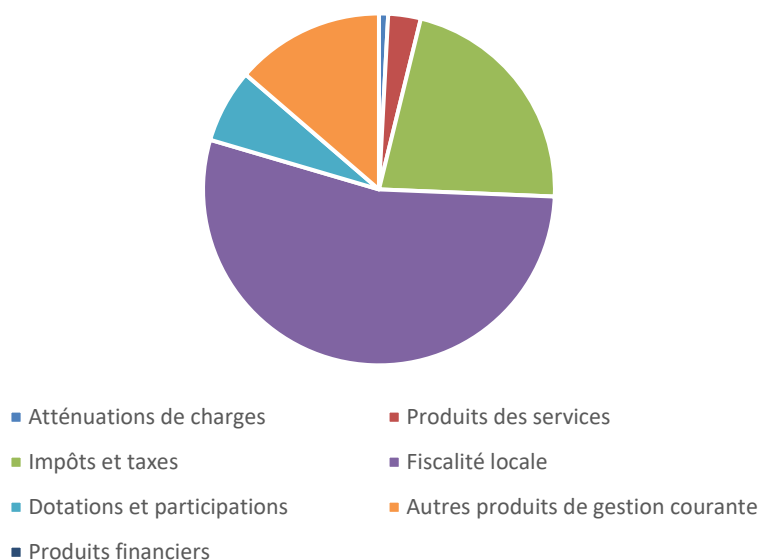
Recettes	BP 2023	BP 2024	Evolution
Atténuations de charges	8 100.00 €	13 100.00 €	61,73 %
Produits des services	85 100.00 €	46 700.00 €	-45,12 %
Impôts et taxes	291 181.00 €	341 181.00 €	17,17 %
Fiscalité locale	812 000.00 €	842 882.00 €	3,80 %
Dotations et participations	97 300.00 €	105 909.00 €	8,85 %
Autres produits de gestion courante	145 000.00 €	214 000.00 €	47,59 %
Produits financiers	10.00 €	10.09 €	0,90 %
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 438 691.00 €</b>	<b>1 563 782.09 €</b>	<b>8,69 %</b>





Recettes	Répartition en %	BP 2024
Atténuations de charges	0,84 %	13 100.00 €
Produits des services	2,99 %	46 700.00 €
Impôts et taxes	21,82 %	341 181.00 €
Fiscalité locale	53,90 %	842 882.00 €
Dotations et participations	6,77 %	105 909.00 €
Autres produits de gestion courante	13,68 %	214 000.00 €
Produits financiers	0,0 %	10.09 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1 563 782.09 €</b>

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2024



#### a) Atténuations de charges – chapitre 013

Ces recettes correspondent aux remboursements des indemnités journalières pour le personnel et à des écritures internes liées aux chèques déjeuner. Une hausse des



remboursements des indemnités journalières a été constatée en 2023 et a également été prise en compte pour le budget 2024.

**b) Produits des services, domaine, ventes – chapitre 70**

Ce chapitre comprend notamment les redevances d'occupation du domaine public et le produit des fermages. Le remboursement des charges locatives qui était comptabilisé dans ce chapitre les années précédentes sera dorénavant pris en compte dans le chapitre 75, d'où la baisse des prévisions.

**c) Impôts et taxes – chapitre 73**

Ce chapitre correspond aux ressources liées à la fiscalité.

➤ **La fiscalité**

La commune vote les taux d'imposition des taxes foncières et depuis 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés).

Les taux d'imposition prévus au budget primitif ont été augmentés par rapport à ceux de 2023 (hausse de 3 %), soit :

- 17,26 % pour la taxe d'habitation
- 24,13 % pour la taxe foncière (bâti)
- 52,24 % pour la taxe foncière (non bâti).

Les produits attendus pour 2024 sont donc de 631 241.00 € concernant les ressources à taux votés et de 144 993.00 € liés à l'effet du coefficient correcteur.

➤ **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation qui sera versée en 2024 par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est de **291 181.00 €**.

➤ **Les droits de mutation**

La fiscalité indirecte comprend notamment le versement d'une attribution au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Ce produit est difficile à évaluer d'une année sur l'autre. Il paraît prudent d'inscrire une prévision de 50 000 € au BP 2024, pour un réalisé de 63 267.85 € en 2023.

**d) Dotations et participations – chapitre 74**

D'après la loi de finances 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devraient augmenter en 2024. Il semble prudent de les estimer à 47 000 €, contre 45 929 € effectivement perçus en 2023.



#### e) Autres produits de gestion courante – chapitre 75

Les différents loyers et charges perçus, au titre de locations de salle, comme au titre de baux professionnels, constituent une source de revenus pour la Commune. 199 000 € de loyers et charges sont attendus en 2024, pour un réalisé en 2023 de 181 498.33 € (129 059.74 € de loyer et 52 438.59 € de charges - sur le chapitre 70 en 2023).

#### ➤ Autres recettes

Elles sont principalement constituées des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite à des sinistres ou encore des produits divers de gestion courante. Il est prévu 15 000 € sur le BP 2024, contre 18 615.73 € réalisé en 2023.

## 4-Le financement de l'investissement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Fin 2023, le résultat de la commune était de **295 228.11 €**, en hausse par rapport à 2022, et le résultats antérieurs reportés étaient de **270 083.11 €**, soit un excédent de fonctionnement de **565 311.22 €**.



## III) La section d'investissement

### 1-Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux,
- Acquisition de mobilier, machines, matériel informatique, ...
- Acquisitions foncières,
- Gestion de l'éclairage public,
- Aménagement des espaces publics, des installations sportives.

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

### 2-Les dépenses d'investissement

**Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 260 829,11 € inscrits au BP 2024.**

#### **a) Emprunts et dettes assimilées – chapitre 16**

Article 1641 : Les dépenses prévues correspondent au remboursement du capital des emprunts mobilisés par la commune : **341 465.00 €**.

#### **b) Dépenses d'équipement**

- Opération d'équipement n° **601 – Terrains Osterlamm** : 98 734.00 € (RAR)

*Solde viabilisation*



- Opération d'équipement n° **611** – **Terrain de football** : 65 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Eclairage du stade*
- Opération d'équipement n° **63** – **Divers matériel et outillage** : 1 200.00 € (dépense nouvelle)  
*Matériels*
- Opération d'équipement n° **64** – **Aménagement de la Traversée** : 35 717.00 € (RAR)  
*Solde*
- Opération d'équipement n° **66** – **Espace Loisirs J. Lotz** : 27 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Eclairage, rideau et sono*
- Opération d'équipement n° **69** – **Matériel de bureau et informatique** : 8 500.00 € (dépense nouvelle) et 1 191.00 € (RAR)  
*Serveur, système de projection (Mairie) et ordinateur (école)*
- Opération d'équipement n° **74** – **Réseau électrique** : 101 220.00 € (RAR)  
*Enfouissement réseaux rue du Mal Foch et programme FACE*
- Opération d'équipement n° **78** – **Matériel de transport** : 15 500 € (dépense nouvelle)  
*Plateau camionnette*
- Opération d'équipement n° **81** – **Travaux de voirie** : 47 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Divers travaux rue du Stade, rue de Paris, pont, ...*
- Opération d'équipement n° **818** – **Ecole élémentaire Lily S.** : 83 655.00 € (dépense nouvelle)  
*Aire de jeux, Brise-soleil, éclairage leds, isolation des combles*
- Opération d'équipement n° **824** – **Maison de la Santé** : 11 550.00 € (dépense nouvelle) et 1 000.00 € (RAR)  
*Travaux, isolation, pose blason et signalétique*
- Opération d'équipement n° **825** – **Maison des Associations** : 3 500.00 € (dépense nouvelle) et 38 906.00 € (RAR)  
*Isolation combles, crépis, climatisation, porte*
- Opération d'équipement n° **827** – **Bâtiment 8 rue Clémenceau** : 45 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Remplacement des menuiseries extérieures*
- Opération d'équipement n° **83** – **Eclairage public** : 74 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Diagnostic et remplacement de luminaires (leds)*



- Opération d'équipement n° **94** – **Installation de voirie** : 26 100.00 € (dépense nouvelle)  
*Corbeille pour nid de cigognes, coussins berlinois*
- Opération d'équipement n° **947** – **Voirie rues du Château et des Courlis** : 4 305.00 € (dépense nouvelle)  
*Solde*
- Opération d'équipement n° **948** - **Voirie rue du Fossé** : 9 410.00 € (dépense nouvelle)  
*Mur et voirie*
- Opération d'équipement n° **949** - **Téléphonie** : 3 000.00 € (dépense nouvelle)  
*Téléphonie Mairie*
- Opération d'équipement n° **950** – **Aménagement entrées de village** : 3 500.00 € (dépense nouvelle)  
*Frais d'études*

### 3-Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement représentent 1 260 829.11 € inscrits au BP 2024.

**a) Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) – chapitre 10**

Les recettes de ce chapitre correspondent à l'attribution du FCTVA, au produit de la taxe d'aménagement et aux dons, estimées pour 2024 à **180 000.00 €**.

**b) Subventions d'investissement – chapitre 13**

Les subventions inscrites au chapitre 13 permettront de bénéficier des recettes des partenaires institutionnels : **190 352.80 €** (55 020.00 € de recettes nouvelles et 135 332.80 € de RAR).

**c) Produits de cessions – chapitre 024**

Le produit de la vente du dernier lot disponible dans le lotissement OSTERLAMM est prévu à ce chapitre ainsi que la vente d'un petit terrain dans la zone artisanale : **218 422.00 €**

**d) Excédents de fonctionnement – compte 1068**

Les réserves inscrites au compte 1068 sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement : **311 221.31 €**.



### e) Opérations pour le compte de tiers – compte 458201

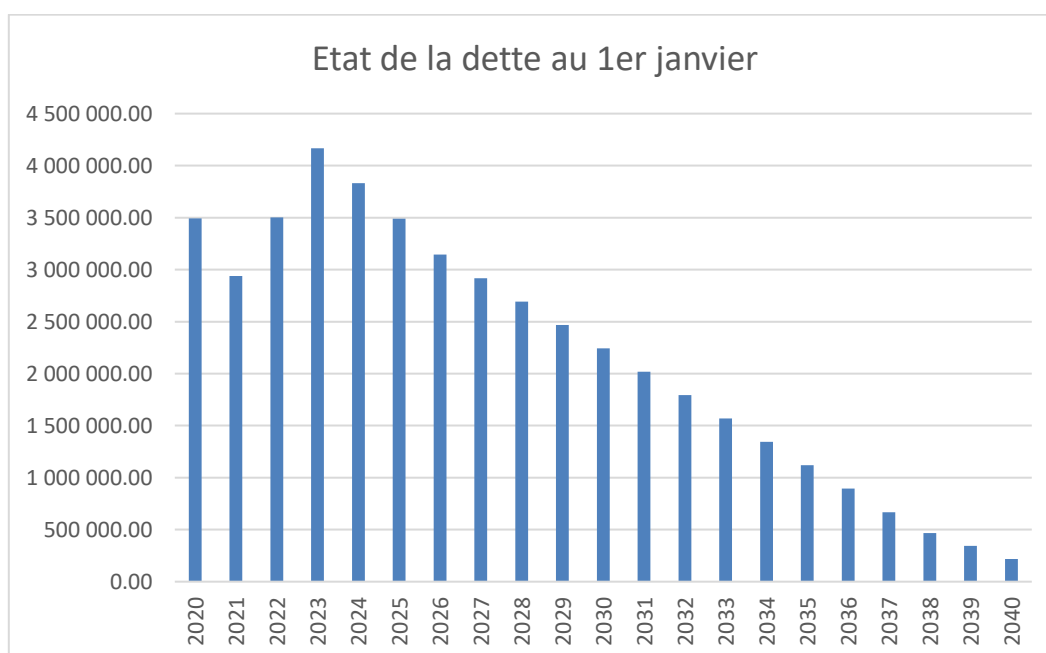
Dans le cadre d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la CCPO et la commune, il est convenu que la CCPO rembourse sa part dans le cadre de travaux compris au lot 1 Assainissement et eau potable – Aménagement rue du Château (préfinancée par la Commune) : **44 590.00 €**

### f) Virement de la section de fonctionnement – chapitre 021

Les crédits virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement représentent : **316 243.00 €**

## VI) L'état de la dette

Le capital restant dû en fin d'exercice 2023 s'élève à **3 830 510.46 €**.



La commune est actuellement considérée comme étant très endettée et reviendra à un taux d'endettement moyen en 2033.